REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015-300 DU 03 JUIN 2015

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de l'Agence Béninoise de Normalisation et de Gestion de la Qualité (ABeNOR).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le décret n°2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu le décret n°2012-545 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises;
- Vu le décret n°2010-477 du 05 novembre 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Béninoise de Normalisation et de Gestion de la Qualité (ABeNOR);
- Vu l'extrait du relevé n° 31 des décisions prises en Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 28 octobre 2011 relatif à l'adoption du décret portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Béninoise de Normalisation et de Gestion de la Qualité (ABeNOR);
- Vu le procès-verbal de la session du Conseil d'Administration de l'Agence Béninoise de Normalisation et de Gestion de la Qualité (ABeNOR) du 28 novembre 2014;
- Sur rapport du Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 février 2015.

DECRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de l'Agence Béninoise de Normalisation et de Gestion de la Qualité (ABeNOR) tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 03 juin 2015

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



<u>Dr Boni YAYI</u>

Le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,

Le Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective,

Komi KOUTCHE

Marcel Alain de SOUZA

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises,

Françoise Abraoua ASSOGBA

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDAEP 2 MEFPD 2 MICPME 2 Autres Ministères 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA-IGE 4 UAC-ENAM-FADESP 3 UP-FDSP2 JORB 1.

ett